

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 17 décembre 2024, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024**
- 3. Rapports de commission**
 - Juridique et naturalisations du 6 novembre 2024 ;
 - Bâtiments et logement du 21 novembre 2024 ;
 - Environnement et développement durable du 25 novembre 2024 ;
 - Routes et infrastructures du 27 novembre 2024 ;
 - Finances du 2 décembre 2024 ;
 - Sports du 3 décembre 2024.
- 4. Projets de délibération**
 - D24-24** Proposition relative à la révision totale du statut du personnel de la commune de Collonge-Bellerive ;
 - D24-25** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 170'000 F, destiné aux travaux d'aménagements intérieurs des locaux, sis chemins du Vieux-Vésénaz 32 et Rayes 2, parcelle N° 7599 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;
 - D24-26** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 354'000 F destiné à l'étude et la réalisation d'une structure d'ombrage pour le « Pavillon Joye », dans le préau de l'école de Collonge, cycle élémentaire, route d'Hermance 110, parcelle N° 8122 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D24-27 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 140'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur la parcelle N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D24-28 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 5'493'772 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

5. **Projet de résolution**

R24-05 Proposition relative à la dénomination de la place publique située entre les immeubles sis route d'Hermance 2, 4, 6, 8, 10, 12 et route de Thonon 55, 57, 59 du nom de « Place Emma Yersin »

6. **Projet de motion**

Néant.

7. **Proposition relative à la clôture de la motion M22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiens »**

8. **Questions au Conseil administratif**

9. **Communications des membres du Conseil municipal**

10. **Communications du Conseil administratif**

11. **Naturalisations à huis-clos**

Guy ZWAHLEN

Président du Conseil municipal

Extrait du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 5 novembre 2013 (LC 16 111) :

Art. 25 Publicité des séances

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Art. 26 Public

1 Pendant les séances, le public se tient assis aux emplacements réservés à son intention. Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

2 Le président peut rappeler tout perturbateur à l'ordre. En cas de récidive, il peut lui enjoindre de quitter la salle.

3 Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances.

4 Dès que le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.